



PINCOURT

DANS L'OEIL DES *saisons*

La Ville de Pincourt organise un concours de photo pour illustrer ses lieux et la vie de ses citoyens, dans l'oeil des 4 saisons.

Date du concours : 23 décembre 2016 au 17 mars 2017 à 16 h.

***** La semaine de relâche est l'occasion idéale pour faire de belles photos.**

Ainsi, le concours a été prolongé jusqu'au 17 mars, à 16 h.

Conséquemment, le vote se fera du 20 au 24 mars via Facebook. ***

À gagner

- 1^{re} position : Chèque-cadeau de 200 \$ chez Zone Image de Valleyfield
- 2^e position : Chèque-cadeau de 100 \$ chez Zone Image de Valleyfield
- 3^e position : Chèque-cadeau de 50 \$ chez Zone Image de Valleyfield
- Utilisation de vos photos dans les documents de la Ville (brochure, Web)

Comment participer

- Chaque photo inscrite doit être remise avec le lieu de prise de la photo, ainsi qu'un titre d'au plus 100 caractères
- Vous pouvez envoyer vos photos par courriel à : communication@villepincourt.qc.ca
- Pour les photos volumineuses, vous pouvez transférer vos photos à l'aide de We Transfer
- Veuillez inscrire comme objet de courriel « Concours photo »

Règlements

- Photos mettant en lumière une saison et une activité à Pincourt (prises au cours des dernières années)
- L'acceptation des termes par le participant est obligatoire et constitue la concession, à titre gratuit et pour une durée indéterminée, d'une licence d'utilisation et de reproduction permettant à la Ville de Pincourt de reproduire, d'utiliser et de communiquer au public de quelque façon que ce soit et sur quelque support que ce soit la photographie, ainsi qu'une garantie que la photographie est originale, et qu'il en est le véritable auteur. Le nom de l'auteur (crédit photo) accompagnera obligatoirement toute utilisation de sa photographie.
- La grosseur minimale du fichier doit être de 3 Mo
- Les fichiers soumis ne doivent pas dépasser 10 Mo
- Maximum de 4 photos par participant
- Ouvert à tous (enfants, adolescents et adultes), et citoyen de Pincourt ou d'une autre ville
- Les photos de portrait et de personnes mineures (18 ans et moins) doivent inclure une autorisation signée par les parents ou le tuteur légal du sujet. (Consentement et autorisation de publication et utilisation de l'image)
- La date limite pour participer est le 17 mars 2017 à 16 h
- Le vote populaire se fera sur la page Facebook de la ville du 20 au 24 mars
- Les gagnants seront annoncés le 27 mars 2017

Sélection des photos gagnantes

- Le jury sera formé de membres du personnel de la Ville de Pincourt
- Un total de 40 photos seront pré-sélectionnées par le jury, selon les critères suivants :
le choix du sujet, la qualité de la photo et le lieu
- Le choix des trois gagnants se fera au vote populaire sur la page Facebook de la ville (du 20 au 24 mars)
- Un seul prix par personne peut être décerné